
**Septième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

9 janvier 2012

Original: français

Genève, 5-22 décembre 2011

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 22 décembre 2011, à 15 heures

Président: M. van den IJssel.....(Pays-Bas)

Sommaire

Demande de participation aux travaux de la Conférence

Pouvoirs des représentants à la Conférence

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Préparation et adoption du ou des documents finals

Déclaration de clôture du Président

Déclarations finales des délégations

Clôture de la Conférence

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 16 h 5.

Demande de participation aux travaux de la Conférence

1. **Le Président** informe la Conférence que le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) a demandé il y a quelques jours seulement que lui soit accordé le statut d'observateur en application du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement intérieur.
2. *La Conférence fait droit à cette demande.*

Pouvoirs des représentants à la Conférence

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (BWC/CONF.VII/6)

3. **M. Duarte** (Portugal), s'exprimant en sa qualité de Président de la Commission de vérification des pouvoirs, présente le rapport que la Commission a adopté le 21 décembre 2011 (BWC/CONF.VII/6). Il appelle l'attention de la Conférence sur le paragraphe 7 où sont énumérés, à l'alinéa *a*, les États parties dont les pouvoirs officiels en bonne et due forme avaient été communiqués au 21 décembre à midi, à l'alinéa *b*, les États parties qui avaient communiqué une simple copie des pouvoirs de leurs représentants et, à l'alinéa *c*, les États parties ayant indiqué les noms de leurs représentants au moyen de notes verbales. Il précise que le nom de tout État partie ayant communiqué dans l'intervalle des pouvoirs officiels en bonne et due forme sera ajouté à l'alinéa *a*.
4. *La Conférence prend note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs publié sous la cote BWC/CONF.VII/6.*

Coûts estimatifs du programme de l'intersession, 2012-2015 (BWC/CONF.VII/4/Rev.1)

5. **M. Lennane** (Secrétaire général de la Conférence) indique que le secrétariat a établi un estimatif révisé (BWC/CONF.VII/4/Rev.1) eu égard aux observations faites par les délégations au sujet du premier estimatif et étant entendu, comme celles-ci en ont exprimé le souhait, que le budget du programme de l'intersession 2012-2015 n'accuserait aucune augmentation par rapport à l'intersession 2007-2010. Certes, les montants ont augmenté nominalement, mais les éléments sous-jacents ayant servi de base de calcul sont exactement les mêmes, qu'il s'agisse des services de conférence ou de l'Unité d'appui à l'application, soit de ses effectifs, de ses frais de voyage ou du matériel et des fournitures.
6. **M. Gil Catalina** (Espagne) fait observer que, à comparer les coûts estimatifs des programmes de l'intersession 2007-2010 et de celle de 2012-2015, on constate que le montant annuel des travaux intersessions est passé de 721 700 dollars en 2006 à environ 1 387 000 en 2011. Une augmentation aussi spectaculaire s'expliquerait-elle vraiment par l'inflation et la variation des taux de change? Les coûts effectifs des travaux intersessions, tels que calculés à fin 2010, s'élevaient à 736 106 dollars en moyenne par année pour la période 2007-2010. La délégation espagnole serait prête à accepter un budget de 736 000 dollars par année pour la période 2012-2015, à moins que le secrétariat puisse expliquer de façon convaincante comment il est arrivé au montant estimatif de 1 387 000 dollars par an.
7. **M. Lennane** (Secrétaire général de la Conférence) rappelle qu'il a distribué en séance plénière informelle de la Conférence un document officieux d'où il ressortait que le coût des travaux de 2010 et celui des travaux de 2012 seraient identiques si l'on appliquait à l'année 2010 les taux de change et le barème des salaires de l'ONU pour 2011. La différence entre les estimatifs des deux périodes provient en majeure partie de la perte de valeur du dollar par rapport au franc suisse, le dollar étant tombé de 1,21 pour 1 franc en 2006 à 0,9 en 2011, et en moindre partie de l'augmentation graduelle des traitements, selon

les barèmes de l'ONU. L'estimatif révisé à l'examen correspond à un simple maintien du programme de l'intersession, sans modification aucune.

8. **M. Duarte** (Portugal) note que, entre le montant effectif des dépenses pour 2010 – année où la crise financière mondiale avait déjà commencé – et le montant estimatif des dépenses pour 2012, il y a une augmentation nette de plus d'un demi-million de dollars. Il voit difficilement comment justifier cela devant son gouvernement, et encourage le secrétariat et les délégations à trouver une solution à ce problème.

9. **M. Lennane** (Secrétaire général de la Conférence) objecte que l'on ne peut guère comparer les coûts effectifs de 2010 aux coûts estimatifs pour 2012. Il précise que le secrétariat établit les coûts estimatifs des services de conférence et autres coûts en appliquant les règlements financiers et budgétaires de l'ONU et n'a aucune marge d'action en la matière. Libre aux États parties de suggérer une solution – par exemple, de décider de réduire les effectifs de l'Unité d'appui à l'application ou la durée de leurs réunions.

10. **Le Président** se propose de revenir sur la question des coûts estimatifs du programme de l'intersession 2012-2015 après consultation du secrétariat et des délégations intéressées.

Préparation et adoption du ou des documents finals (BWC/CONF.VII/CRP.2)

Projet de document final de la septième Conférence d'examen

11. **Le Président** invite les délégations à se pencher sur les ajouts et modifications qu'il convient d'apporter au projet de document final publié sous la cote BWC/CONF.VII/CRP.2, en anglais seulement.

Première partie (Organisation et travaux de la Conférence)

Section C (Participation à la Conférence), paragraphes 22 à 27

12. **M. Lennane** (Secrétaire général de la Conférence) invite les délégations de tous États parties dont le nom ne figurerait pas sur la liste dans l'un quelconque des paragraphes de cette section à en avertir le secrétariat à l'issue de la Conférence afin que celui-ci puisse apporter les modifications voulues. Il précise qu'il convient d'ajouter au paragraphe 26 la mention du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, eu égard à la décision prise en début de séance par la Conférence.

Section F (Conclusion de la Conférence)

Paragraphe 36

Dates des réunions de 2012

13. **M^{me} Kennedy** (États-Unis d'Amérique) dit que, après consultation du secrétariat, les Dépositaires de la Convention, au nom desquels elle parle, sont convenus de recommander que, en 2012, la réunion d'experts se tienne du 16 au 20 juillet et la réunion des États parties, du 10 au 14 décembre.

14. *Ces dates sont approuvées.*

Désignation du Président des réunions de 2012

15. **M. Benitez Verson** (Cuba) dit que le Groupe des États non alignés et autres États propose de désigner l'Ambassadeur d'Algérie, M. Idriss Jazaïry, comme Président des réunions de 2012.

15. **Le Président** constate que cette proposition ne soulève aucune objection.
17. *M. Jazairy (Algérie) est désigné Président des réunions de 2012.*
18. **Le Président** fait observer qu'il y a lieu de compléter en conséquence le paragraphe 36 de la première partie du projet de document final.

Deuxième partie (Déclaration finale)

Préambule

19. **Le Président** signale qu'à l'issue de consultations, une correction a été apportée à l'alinéa vii) du préambule de la Déclaration finale. À la fin de ce paragraphe, il convient de lire «and other relevant United Nations resolutions», au lieu de «and the relevant United Nations resolutions».

Annexe I (Formulaires révisés concernant les mesures de confiance)

20. **Le Président** signale qu'une correction doit être apportée à l'en-tête de la dernière colonne du formulaire de déclaration figurant en page 25 du projet de document final (BWC/CONF.VII/CRP.2, *Declaration form on Nothing to Declare or Nothing New to Declare for use in the information exchange*). Il convient de lire «Year of last declaration if "Nothing new to declare"» au lieu de «Year of last declaration». S'agissant de la mesure de confiance D, mentionnée à la page 36 du projet de document final sous l'intitulé **Confidence-Building Measure «D»**, il convient de supprimer le texte qui suit l'intitulé, à l'exception du mot «Deleted» («supprimé»), la décision ayant été prise de supprimer le formulaire correspondant.

Annexes II à IV (Ordre du jour de la Conférence, Règlement intérieur de la Conférence et Liste des documents de la Conférence)

21. **Le Président** indique que les annexes visées n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La séance est suspendue à 16 h 40; elle est reprise à 17 h 15.

Troisième partie (Décisions et recommandations)

22. **Le Président** propose de compléter le paragraphe 38 de la troisième partie du projet de document final (p. 24, sect. I, Finances) de façon à indiquer clairement que toute augmentation des coûts estimatifs du programme de l'intersession, 2012-2015, est imputable uniquement aux variations du taux de change et à l'inflation, en ajoutant à la fin de la première phrase du paragraphe «, noting that these estimated costs were prepared on exactly the same basis as the estimated costs for the 2007-2010 intersessional programme, and therefore represent zero real growth, with any nominal increase due solely to currency and inflation factors». Cet ajout ayant été accepté, le Président croit comprendre que la Conférence est disposée à adopter le budget présenté dans le document BWC/CONF.VII/4/Rev.1.

23. *Il en est ainsi décidé.*

24. *Le projet de document final de la septième Conférence d'examen (BWC/CONF.VII/CRP.2) est adopté tel que modifié et complété oralement.*

Déclaration de clôture du Président

25. **Le Président** constate que tous ont su répondre à ses attentes et faire preuve de l'ambition, de la souplesse et du réalisme tant nécessaires à une issue heureuse des travaux

de la septième Conférence d'examen. Rappelant que la réussite de la Conférence est salutaire non seulement à la Convention sur les armes biologiques mais aussi, plus largement, au multilatéralisme et à Genève en tant que capitale du désarmement, il remercie les présidents du Comité plénier, de la Commission de vérification des pouvoirs et du Comité de rédaction, ainsi que les coordonnateurs des groupes régionaux, les membres du Bureau et les facilitateurs, pour leur précieux concours tout au long de la Conférence d'examen.

Déclarations finales des délégations

26. **M. Jazaïry** (Algérie) regrette que les ambitions des participants à la Conférence n'aient pas été à la hauteur des grands défis qu'imposent les menaces biologiques de toutes sortes. Il aurait été possible de s'entendre sur des mesures de vérification permettant de s'assurer du respect de toutes les dispositions de la Convention et de discuter des moyens de renforcer l'Unité d'appui à l'application. Néanmoins, la situation ne se prêtait pas à ce que les uns et les autres assument les charges politiques et financières liées à la promotion et à l'universalisation de la Convention. Il aurait été préférable de se concentrer sur les engagements et leur concrétisation de bonne foi, mais les négociations ont souffert des divergences entre pays du Nord et pays du Sud.

27. M. Jazaïry rappelle que l'Algérie approuve le renforcement effectif de la Convention au moyen d'un mécanisme multilatéral juridiquement contraignant et remercie particulièrement le Groupe des États non alignés et autres États de lui faire confiance pour la présidence des réunions de 2012.

28. **M. Benitez Verson** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des États non alignés et autres États, fait remarquer que les membres du Groupe ont fait preuve, lors de la Conférence, de leur ferme attachement au renforcement de la Convention, estimant que cet instrument est et doit rester une contribution efficace à la paix et à la sécurité internationales. Il est indispensable d'aborder tous les aspects de la Convention de façon équilibrée, qu'il s'agisse de réglementation, d'application ou de promotion. À cet égard, le Groupe se félicite que la Conférence ait pu mener à bien un examen intégral du fonctionnement et de la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention. Le Groupe estime que la mise en œuvre effective, intégrale et non discriminatoire de l'article X est essentielle à la réalisation des objectifs de la Convention. La Conférence a permis de faire un pas dans ce sens avec l'adoption de plusieurs décisions sur ce point. Le Groupe est en outre satisfait de constater que la question du renforcement de la coopération et de l'assistance fera l'objet d'un examen permanent lors de la période intersessions. Il espère qu'à la suite de cet examen, de nouvelles mesures concrètes seront adoptées qui permettront de garantir la pleine mise en œuvre de l'article X. Enfin, le Groupe considère que les décisions prises par la Conférence au sujet de la période intersessions 2012-2015 créent un cadre approprié à l'accomplissement de progrès dans la mise en œuvre de la Convention sous tous ses aspects, sur la base d'une approche équilibrée et fondée sur le consensus.

29. **M. Endoni** (Nigéria), souscrivant pleinement aux observations formulées par le représentant de Cuba au nom du Groupe des États non alignés et autres États, rend hommage à la direction placide et efficace du Président. Il dit la déception de son pays de n'avoir pas réussi à faire retenir dans le document final sa proposition de création d'un programme de bourses d'études qui, conçu pour renforcer les capacités des pays en développement et visant à offrir des possibilités d'éducation et de formation aux responsables nationaux participant aux efforts déployés aux fins de la mise en œuvre de la Convention, devrait être un élément clef de la Convention. Forte de sa volonté d'œuvrer en ce sens avec les États parties, la délégation nigériane nourrit l'espoir que le projet, dont la pertinence est incontestable, reçoive un meilleur écho lors de la période intersessions.

30. **M. Woolcott** (Australie), s'exprimant au nom du Groupe occidental, remercie le Président pour sa direction vigoureuse, rationnelle et fondée sur la consultation qui a permis de faire aboutir des négociations complexes. Il se félicite de ce que, grâce au travail acharné des équipes dirigeantes, des coordonnateurs, de l'ensemble des délégations, du secrétariat et des services de conférence, le document final soit le reflet de l'équilibre délicat que la Convention exige de trouver entre considérations sécuritaires et sanitaires. L'Australie attend avec le plus grand intérêt le nouveau processus intersessions destiné à renforcer davantage la mise en œuvre de la Convention et à répondre aux grands défis du XXI^e siècle.

31. **M^{me} Bleoanca** (Roumanie), intervenant au nom du Groupe des États d'Europe orientale et centrale, salue les efforts que le Président a déployés tout au long de l'année écoulée ainsi que le rôle particulièrement mobilisateur qu'il a joué afin de mener à bien les travaux de la septième Conférence d'examen. Elle félicite en outre tous ceux qui ont contribué à faire de la Conférence un succès et remercie notamment l'Unité d'appui à l'application de sa collaboration fructueuse.

32. **M. Mallikourtis** (Grèce) remercie l'Unité d'appui à l'application pour la manière dont elle s'est attachée à répondre aux préoccupations budgétaires exprimées par sa délégation. Compte tenu des contraintes pesant sur ses finances publiques et des mesures d'austérité mises en place, la Grèce ne pouvait accepter de voir à nouveau augmenter les coûts de fonctionnement ou de subir les effets de la variation des taux de change; elle se félicite donc du compromis logique qui a pu être finalement trouvé s'agissant du budget prévisionnel.

33. **M^{me} Kennedy** (États-Unis d'Amérique), saluant la détermination sans faille dont le Président a fait preuve au cours de l'année écoulée et la remarquable efficacité des trois membres de l'Unité d'appui à l'application, fait observer que face aux contraintes économiques mondiales du moment, les délégations peuvent légitimement tirer fierté des résultats obtenus à l'issue de la Conférence d'examen: entre autres propositions intéressantes, trois nouvelles questions qui seront inscrites à titre permanent à l'ordre du jour des prochaines réunions ont été arrêtées; les mesures de confiance ont été actualisées pour la première fois en vingt ans; la création d'un programme de parrainage est à l'étude; deux Vice-Présidents ont été désignés et une base de données a été mise sur pied au titre de la coopération et de l'assistance. Il est à espérer que la Conférence du désarmement puisse s'inspirer de la vigueur du processus de négociation et de l'esprit de collaboration ainsi démontré.

34. **M. Amano** (Japon) tient à rappeler que le Japon reste fermement attaché à la réalisation des objectifs de la Convention. Il se félicite à cet égard que de nombreux documents que le Japon avait soumis, souvent à titre collectif, aux fins du renforcement de la Convention, aient été repris en substance dans le document final. Il rend hommage aux qualités personnelles et au professionnalisme du Président et remercie l'Unité d'appui à l'application des efforts qu'elle a fournis sans relâche pour que les délégations parviennent à un consensus.

35. **M. Wang** (Chine) déclare qu'en trois semaines de travaux, la Conférence d'examen, portée par l'enthousiasme et les talents diplomatiques de son président, est parvenue à examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention durant les cinq années écoulées et à adopter un programme de travail pour la prochaine période quinquennale, faisant de la septième Conférence d'examen un succès.

36. **M^{me} Jaquez Huacuja** (Mexique) salue les compétences diplomatiques et politiques du Président pour la conduite des travaux de la septième Conférence d'examen. S'il n'est pas à la hauteur des attentes du Mexique, le document final illustre le succès des consultations et représente un pas en avant, bien que modeste, vers l'objectif de désarmement général et complet que poursuit l'ensemble des délégations. La délégation

mexicaine se dit toutefois préoccupée que la Conférence n'ait pas été en mesure d'entériner les résultats de la période quinquennale 2007-2011; elle espère que la Conférence trouvera à l'avenir les moyens de surmonter les obstacles à l'origine d'un tel retour en arrière.

37. **M. Shahkerian** (République islamique d'Iran) s'associe à la déclaration faite par la délégation cubaine au nom du Groupe des États non alignés et autres États. Faisant observer que, pour les premiers États signataires (dont l'Iran), la Convention se voulait un instrument international complet et vérifiable visant à interdire complètement une autre catégorie d'armes de destruction massive, à savoir les armes chimiques, la délégation iranienne note avec préoccupation le risque que les délais pour la destruction des armes chimiques, à savoir le 29 avril 2012, ne soient pas respectés; en l'absence de calendrier précis dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, la viabilité et l'intégrité de cet instrument sont mises à l'épreuve.

38. **M. Kam Woon-an** (République de Corée) salue les efforts prodigieux déployés par le Président, se félicite de l'adoption d'un document intégrant les opinions divergentes exprimées, et dit qu'il s'agit à présent de s'intéresser aux moyens de mettre en œuvre activement les dispositions du document final de la Conférence au cours des cinq années à venir.

39. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) fait observer que la septième Conférence d'examen marque un événement des plus importants dans le domaine du désarmement multilatéral en ce que, ayant offert à chacun la possibilité d'exprimer clairement sa position, elle a permis à l'ensemble des délégations de s'entendre, malgré leurs divergences, sur le renforcement multilatéral de la Convention, ce qui constitue un acquis important dans l'optique de la poursuite des travaux en 2012.

40. **M. Danon** (France) se félicite de l'adoption d'un document final équilibré du fait qu'il aborde tous les sujets d'une façon acceptable par tous, et qu'il évite à la Conférence le piège de l'affrontement et de la logique des blocs, en offrant une feuille de route pour les années à venir.

41. **M^{me} Adamson** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) salue la précieuse contribution de Richard Guthrie, du BioWeapons Prevention Project, auteur de bulletins quotidiens sur les travaux de la Conférence d'examen, ainsi que de tous les représentants de la société civile et autres partenaires ayant éclairé les débats sur le plan intellectuel. Plus largement, tous les participants ont démontré qu'il était possible de s'écouter mutuellement, d'exposer des vues opposées et de parvenir à un document qui transcende les frontières.

42. **M^{me} Mehta** (Inde), **M. Khamees Al Yammahi** (Émirats arabes unis) et **M. Khan** (Pakistan) se félicitent du résultat de la septième Conférence d'examen, fruit des efforts déployés sans relâche par le Président et par tous les intervenants.

Clôture de la Conférence

43. **Le Président** souligne l'importance de la contribution de l'Unité d'appui à l'application au succès des travaux de la Conférence, et prononce la clôture de la septième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

La séance est levée à 18 h 15.